

Tri'mestriel

Le magazine d'informations du

www.sietrem.fr

Juillet 2023 #04



**Sensibiliser
pour préserver
l'environnement**



**Expérimentation de la
collecte des biodéchets**



**Un traitement des
mâchefers plus vertueux**



**Des erreurs de tri bien
trop nombreuses**

Un syndicat au service de ses habitants

Depuis mon élection à la tête de ce beau syndicat, j'ai à cœur de mener une politique moderne, innovante et de développer de nouveaux services adaptés aux besoins des communes membres et de ses habitants.

Grâce à l'investissement de mon équipe, de nombreux projets se sont concrétisés comme je m'y étais engagé lors de mon élection. Je pense notamment au développement du nouveau service de collecte des encombrants sur rendez-vous qui a été mis en œuvre d'abord à Chelles, en octobre 2022, puis à Courtry depuis début juin. La commune

de Champs-sur-Marne sera concernée à compter d'octobre prochain. Dans les mois et années à venir, toutes les villes volontaires du territoire bénéficieront de ce service personnalisé.

Je me réjouis également que les bornes d'apport volontaire dédiées aux grands cartons soient en cours de déploiement. Elles sont d'ores et déjà à disposition des habitants de Bussy-Saint-Georges, Courtry et Montévrain. D'autres seront installées avant la fin de l'année à Brou-sur-Chantereine, Champs-sur-Marne, Dampmart, Lognes, Noisiel et Saint-Thibault-des-Vignes. Parce que la sensibilisation des habitants à la bonne gestion des déchets compte parmi les priorités du syndicat, j'ai souhaité que les supports de communication soient modernisés. Comme vous le savez, le nouveau logo du SIETREM a été

dévoilé depuis maintenant quelques mois et une nouvelle identité visuelle plus contemporaine et évocatrice a été conçue. J'ai le plaisir de vous annoncer que, très prochainement, le site internet du syndicat fera peau neuve et qu'une application

mobile sera à votre disposition pour vous faciliter la gestion de vos déchets.

Enfin, je suis heureux de vous inviter le samedi 30 septembre à l'inauguration du centre de tri et à découvrir le siège rénové du SIETREM. N'hésitez pas à venir en famille visiter cet équipement à la pointe de la technologie et

à participer aux différentes animations organisées pour l'occasion. À compter de l'automne, le premier mercredi de chaque mois, les équipes du SIETREM proposeront au public intéressé des visites ludiques et pédagogiques de cette installation.

Une nouvelle dynamique est impulsée pour offrir un service de qualité aux habitants dans le respect de l'environnement

Bel été et bonnes vacances à tous !



Christian ROBACHE
Président du SIETREM
Vice-Président du
Département
de Seine-et-Marne
Maire de Montévrain



Trimestriel #4 - juillet 2023

Directeur de la publication : Christian ROBACHE

Directeur délégué : Benoît BREYSSE

Pilotage, rédaction : service communication du SIETREM

Conception, réalisation : APPARA

Impression : Roto France. Impression sur papier recyclé

Je ne jette pas, je trie.

0 800 770 061

Service & appel
gratuits

www.sietrem.fr
info@sietrem.fr



Animation

Un printemps riche en événements !

À l'occasion de diverses manifestations communales et d'opérations nationales telles la semaine « Tous au compost » ou la semaine du développement durable, les agents du SIETREM ont participé à de nombreux événements organisés au printemps à Brou-sur-Chantereine, Chelles, Collégien, Courtry, Gournay-sur-Marne, Lagny-sur-Marne, Montévrain, Montfermeil, Noisiel, Torcy et Vaires-sur-Marne afin de sensibiliser les visiteurs au tri des déchets, à la lutte contre le gaspillage alimentaire, au zéro déchet et au compostage.

Les éco-agents ont également animé des stands infos tri sur des lieux stratégiques du territoire (sorties de gare et d'établissements scolaires, marchés, centres commerciaux...) afin de rappeler les consignes de tri des emballages ménagers dans le cadre de la campagne de communication « simple et utile, le tri, c'est facile ! »

Pour participer aux animations et découvrir les actions du syndicat, rendez-vous sur les réseaux sociaux @sietrem et sur le site sietrem.fr. ■



Le petit geste aux grands effets

Depuis quelques semaines, le SIETREM expérimente le tri à la source des biodéchets à Bussy-Saint-Georges, Gournay-sur-Marne et Lognes. Environ 4,2 tonnes de biodéchets ont pu être collectées en 2 mois : bravo aux habitants pour leur participation active.



Dans le cadre de cette expérimentation, plus de 300 bioseaux et 120 composteurs ont été distribués aux habitants concernés, 13 bornes d'apport volontaire ont été installées et 4 sites de compostage partagés ont été créés par le syndicat. **Afin d'améliorer le geste de tri et d'éviter que le bac de collecte des biodéchets soit refusé, voici les bonnes pratiques à adopter :**

Le bac biodéchets doit être placé au fond du local poubelles de l'immeuble

→ Pourquoi ? Pour éviter que d'éventuelles personnes mal informées y déposent par facilité ou inadvertance d'autres types de déchets.

Le bac doit être sorti chaque semaine même s'il ne contient que très peu de biodéchets

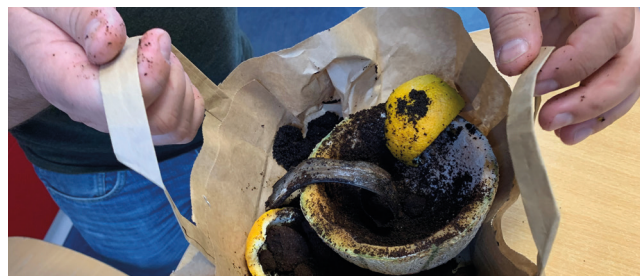
→ Pourquoi ? Pour éviter les odeurs et le développement de nuisibles.

Le bac doit être nettoyé après chaque collecte

→ Pourquoi ? Pour éviter l'apparition de moisissures, les odeurs et le développement de nuisibles. Il est conseillé de ne pas utiliser d'eau de javel en raison des risques chimiques liés à son utilisation mais également pour ne pas attirer des nuisibles comme les cafards qui apprécient l'odeur de ce produit. Pensez au vinaigre ménager bien plus éco-responsable !

Le bac dédié ne doit contenir que des biodéchets

→ Pourquoi ? Les sacs plastiques même biodégradables*, les canettes, les bouteilles... ne doivent pas être déposés dans les bacs à biodéchets. En effet, ils engendreraient le refus complet du bac lors de la collecte ou le refus de tout le contenu de la benne de collecte au centre de traitement. ■



* Les biodéchets doivent être déposés en vrac. Si vous les déposez dans un sac, seuls ceux en papier kraft sont acceptés.

RAPPEL DES CONSIGNES POUR BIEN TRIER SES BIODÉCHETS

Selon les dispositions mises en place dans votre commune, plusieurs solutions s'offrent à vous

Le dépôt en points d'apport volontaire ou la collecte des biodéchets en porte-à-porte

ACCEPTÉS

Les aliments crus ou cuisinés même périmés ou moisis et **sans emballage** :



REFUSÉS



Le compostage

ACCEPTÉS



Les habitants qui pratiquent le compostage individuel peuvent également déposer leurs déchets de jardin dans le composteur.

REFUSÉS



Le SIETREM vous aide à financer votre composteur en prenant à sa charge **62 % du prix d'achat**.

Une participation financière de 20 € vous sera demandée lors du retrait du matériel.

QUESTIONS FRÉQUENTES



Retrouvez les réponses aux questions les plus fréquemment posées sur le site sietrem.fr, rubrique biodéchets. Demande de renseignements par mail : biodechet-sietrem@sietrem.fr

Un traitement des mâchefers plus vertueux

Les mâchefers, résidus issus de la combustion des ordures ménagères, représentent en moyenne 20 % de la quantité totale des déchets incinérés à l'Unité de Valorisation Énergétique (UVE) de Saint-Thibault-des-Vignes, soit environ 28 000 tonnes par an.

Les mâchefers sont traités pour la plupart en Installation de Maturation et d'Elaboration (IME) puis valorisés en technique routière. La préservation de l'environnement étant au cœur des préoccupations du syndicat, Christian ROBACHE, Président du SIETREM, et son équipe s'évertuent à trouver des solutions pour que ces résidus soient traités au plus près de l'UVE afin de limiter les émissions de gaz à effet de serre et de rationaliser les dépenses.

Alors qu'en 2018, la totalité des mâchefers était traitée à 500 km environ de Saint-Thibault-des-Vignes, en 2022, 41% d'entre eux étaient pris en charge à Claye-Souilly (à 15 km de l'UVE du SIETREM) et 47 % étaient traités en Eure et Loir, à 111 km de Saint-Thibault-des-Vignes. Les 12 % de mâchefers restants ont parcouru 235 km pour rejoindre une IME située en Seine-Maritime. Cela permet de diminuer le nombre de camions sur les routes et donc de limiter l'empreinte carbone. L'objectif fixé par les membres du bureau syndical est de faire traiter les mâchefers du SIETREM à moins de 50 km de l'UVE à l'horizon 2030.

Un mode de traitement plus propre pour les encombrants

Dans le cadre de son activité de traitement des déchets ménagers, le SIETREM est assujéti au paiement de la Taxe Générale sur les Activités Polluantes (TGAP). Afin de garantir une gestion optimale et rigoureuse, le syndicat est sans cesse en quête de nouvelles solutions lui permettant de réduire son empreinte carbone tout en maîtrisant ses dépenses.



Depuis 2019, la TGAP augmente d'année en année et atteindra un maximum en 2025. Cette taxe passera de 3 € par tonne de déchets incinérée en 2019 à 15 € en 2025, alors que la tonne enfouie évoluera sur la même période de 17 € à 65 €.

Jusqu'en 2020, le syndicat enfouissait 100 % des 10 000 tonnes d'objets encombrants collectés sur son territoire. Afin de maîtriser les dépenses et soucieux de trouver un mode de gestion plus vertueux, Christian ROBACHE, Président du SIETREM, a souhaité mettre en place une nouvelle solution plus éco-responsable pour que les encombrants collectés sur le territoire du SIETREM ne soient plus transportés par camion pour être acheminés dans un centre d'enfouissement.



C'est ainsi que depuis bientôt 1 an, toutes les bennes qui collectent les objets encombrants viennent décharger leur contenu sur le quai de l'UVE de Saint-Thibault-des-Vignes. Les matières recyclables comme les cadres de vélo, les pièces métalliques, les matelas... sont triées sur place. Le reste est incinéré et valorisé en électricité. Prochainement, une fois les travaux de création du réseau de chaleur achevés, les encombrants incinérés permettront également à une partie des habitants du secteur de se chauffer avec cette énergie renouvelable. ■



► Un pré-tri des encombrants est effectué sur le site de l'UVE de Saint-Thibault-des-Vignes pour valoriser les déchets qui peuvent être recyclés en de nouvelles matières.

Règles de collecte des encombrants

Les déchets d'équipements électriques et électroniques ne sont pas autorisés à la collecte des encombrants tout comme les déchets chimiques et dangereux (pots de peinture, bidon d'huile, solvants...). Les pièces automobiles, batteries, pneus... sont également refusés tout comme les déchets verts, les vitres et miroirs, les grillages et les ordures ménagères. Retrouvez la liste des déchets acceptés et les consignes de bonne présentation des encombrants sur le site sietrem.fr.



La valorisation énergétique

L'UVE de Saint-Thibault-des Vignes a traité environ 146 000 tonnes de déchets en 2022, ce qui a permis de produire 72 396 MWh d'électricité dont 62 314 MWh ont été vendus à Enedis. Le différentiel de 10 000 MWh a été utilisé par l'UVE pour le fonctionnement de ses installations, pour alimenter le siège du syndicat et les bornes de rechargement pour les véhicules électriques.



Interview

À la découverte du métier d'ingénieur prévention des risques

La rédaction du Tri'mestriel vous présente le métier de Caméla OUHABI, employée par le groupe SUEZ, délégataire en charge de l'exploitation de l'Unité de Valorisation Énergétique du SIETREM (UVE).

LA RÉDACTION : *En quoi consiste votre métier ?*

Caméla OUHABI : Mon poste est très varié. Je m'assure que toutes les mesures de protection des personnels sont bien déployées et je veille à ce que les employés respectent scrupuleusement les consignes de sécurité. J'identifie les risques professionnels et je mets en œuvre des actions correctives en cas de besoin. L'UVE est un site industriel qui peut présenter certains dangers, il est donc essentiel de faire de la sensibilisation et beaucoup de pédagogie pour le bien-être et la sécurité de tous. Je pilote aussi les activités relatives aux risques industriels, à la sécurité des installations, à l'énergie et à l'environnement. Mes missions sont très diversifiées. Je suis également en charge de la veille réglementaire car les normes évoluent régulièrement. Je suis garante de leur mise en application.

LA RÉDACTION : *Pouvez-vous nous expliquer votre parcours professionnel et ce qui vous plaît dans votre poste ?*

Caméla OUHABI : J'ai intégré le groupe Suez il y a 9 ans, après avoir obtenu un Master 2 ingénieur Maintenance Qualité Sécurité Environnement. Je travaille sur le site de l'UVE de Saint-Thibault-des-Vignes, au sein d'une équipe d'une quarantaine de salariés. Je suis passionnée par mon métier qui est très enrichissant et qui a du sens. Je peux dire que



je suis un vrai couteau Suisse, je suis multi casquettes ! J'aime les relations avec mes collègues et avec les entreprises extérieures qui interviennent sur le site. C'est un milieu très masculin mais au fil des années, j'ai su m'imposer et me faire respecter. J'encourage d'ailleurs la gent féminine à s'investir dans ce type de fonctions ! Mes collègues sont reconnaissants car ils ont bien compris que j'œuvre avant tout pour eux.

LA RÉDACTION : *Le SIETREM est très attaché à la préservation de l'environnement. A votre niveau, que faites-vous dans ce domaine ?*

Caméla OUHABI : Je suis garante du système de management environnemental qui vise à réduire en permanence les impacts sur l'environnement liés à notre activité. Ainsi, je propose des actions d'améliorations concrètes afin de réduire nos consommations d'énergies (ex : remplacement des luminaires par des LEDS, préconisations d'équipements moins énergivores...) et de limiter nos rejets (air, eau).

NDLR : un système de traitement des fumées par voie catalytique a été installé sur l'UVE permettant de renforcer l'épuration des fumées. Grâce à ce système, les rejets d'Oxyde d'Azote (NOx) sont inférieurs à 4 fois la norme autorisée. Cet équipement compte parmi les Unités de Valorisation Énergétique les moins polluantes de France. ■

Seuls les emballages et les papiers sont à déposer dans le bac jaune !

Malgré les campagnes de communication répétées, certains habitants déposent toujours dans leur bac de tri des objets indésirables qui provoquent des incidents, mettent en péril les équipements du centre de tri et la sécurité des personnels. En effet, des produits chimiques et dangereux, des objets métalliques tels que des barres de fer ou des pièces automobiles, des bombes de gaz, des textiles, des piles et batteries... sont à l'origine de départs de feu et de dégâts sur les machines. Respectez les consignes de tri ! Seuls les emballages et les papiers se trient. ■



► *Ce parapluie a été retrouvé sur la chaîne de tri et des dizaines de textiles divers sont récupérés chaque jour par les personnels du centre de tri. Ceux-ci se coincent dans les rouages des machines et provoquent des dommages importants. Il est rappelé que les textiles sont à déposer dans les bornes d'apport volontaire spécifiques et en déchetteries.*



► *Ces pièces métalliques ont été jetées dans un bac jaune et ont endommagé certains équipements du process de tri*

Inauguration du centre de tri et découverte du siège rénové du SIETREM

À vos agendas ! **Samedi 30 septembre, de 10h à 17h**, les équipes du SIETREM auront le plaisir de vous faire découvrir le nouveau centre de tri des emballages ménagers de Saint-Thibault-des-Vignes. Jeux, expositions, ateliers ludiques et pédagogiques... venez découvrir comment sont triés vos emballages et comment leur donner une seconde vie. **Pour des raisons d'organisation, les visites se feront sur rendez-vous. Les réservations seront à effectuer par mail du 4 au 23 septembre.** De plus amples informations vous seront communiquées prochainement sur le site internet sietrem.fr

Apportez vos déchets de produits chimiques en déchetterie !

Les produits chimiques usagés peuvent s'avérer dangereux pour notre santé et notre environnement, c'est pourquoi ils ne doivent jamais être déposés dans le bac d'ordures ménagères ou d'emballages. Il est nécessaire de les apporter en déchetterie afin qu'ils puissent bénéficier d'un traitement spécifique. Les trier permet à l'éco-organisme Eco DDS de les valoriser ou de les recycler. ■



Qu'est-ce qu'un déchet chimique ?

<p>Déchets des produits d'entretien de véhicule</p>	<p>Déchets des produits de bricolage et décoration</p>
<p>Déchets des produits de chauffage, cheminée et barbecue</p>	<p>Déchets des produits d'entretien maison</p>
<p>Déchets des produits d'entretien piscine</p>	<p>Déchets des produits de jardinage</p>

Ces déchets dangereux doivent être apportés en déchetterie





Comment se débarrasser de ses déchets électriques et électroniques ?

Les Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques (D3E) désignent les équipements qui fonctionnent grâce à une source électrique et qui sont arrivés en fin de vie. Ils contiennent des matériaux valorisables et des substances nocives. En les triant, ils seront traités dans le respect de la réglementation et de l'environnement. Les matières recyclables pourront être valorisées, ce qui permettra de préserver les ressources naturelles. Pensez à apporter vos D3E en fin de vie chez les distributeurs ou dans l'une des 5 déchetteries du SIETREM. Il est rappelé que ces déchets ne sont pas acceptés à la collecte des encombrants. ■

Retrouvez les points de collecte sur :

<https://www.ecologic-france.com/citoyens/ou-deposer-mes-dechets.html>.



Nouvelles conditions d'accès en déchetterie : l'heure du bilan !

Depuis le 1^{er} février 2022, de nouvelles conditions d'accès ont été intégrées dans le règlement des déchetteries du SIETREM. Pour rappel, le nombre de passages est désormais limité à 26 par an, les horaires d'été ont été modifiés et les véhicules tôlés sont dorénavant autorisés. 2022 étant une année de transition, une souplesse a été accordée à certains usagers qui ont eu besoin de se rendre en déchetterie au-delà du quota prévu. A noter qu'en 2022, 84 % des usagers se sont rendus en déchetteries moins de 10 fois sur l'année et seulement 1 % des usagers a dépassé le nombre de passages autorisés. **En 2023, pour des raisons d'équité, aucun accès en déchetterie ne sera autorisé une fois les 26 passages effectués.** ■



LE SIETREM VOUS CONVIE À

L'INAUGURATION DU CENTRE DE TRI

30 SEPT.
2023

10H-17H



VISITE DU CENTRE DE TRI ET DÉCOUVERTE DU SIÈGE RÉNOVÉ
(sur réservation par mail à coordinateur@sietrem.fr),
JEUX, EXPOSITIONS, ANIMATIONS...



ZAE La Courtilière
3 rue du Grand Pommeraye
77400 St-Thibault-des-Vignes



Je ne jette pas, je trie.

0 800 770 061

Service & appel
gratuits

www.sietrem.fr
info@sietrem.fr



Du lundi au vendredi de 9h00 à 12h30 & de 14h00 à 17h30